

Formulation avancée Hylomar® / Formulation avancée Hylomar® HV /
Formulation avancée Hylomar® Ultra HV

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 09/06/2018

Page 1 de 11

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit utilisé sur l'étiquette

: **Formulation avancée Hylomar® / Formulation avancée Hylomar® HV / Formulation avancée Hylomar® Ultra HV**

Code(s) du produit : 60052, 38001

Usage recommandé du produit chimique et restrictions sur l'utilisation

: Composé d'étanchéité non durcissant.
Pas de restrictions connues sur l'utilisation.

Famille chimique : Mélange de: Polymère; Dioxyde de silicium

Nom, adresse, et numéro de téléphone du fournisseur:

Nom, adresse, et numéro de téléphone du fabricant:

NLS Products

Box 790, 1 Lakewood Crescent
Bobcaygeon, ON, Canada
K0M 1A0

No. de téléphone du fournisseur

: (705) 732-2321

Consulter le fournisseur.

No. de téléphone en cas d'urgence

: Pas d'information disponible.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification du produit chimique

Pâte bleue. Légère odeur.

Dangers les plus importants:

L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut entraîner des effets néfastes. Pour plus d'informations, veuillez vous référer la section 11 de la FDS.

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter Section 12 pour plus de renseignements environnementaux.

Cette matière n'est pas classifiée comme étant dangereuse selon la réglementation U.S. OSHA (29CFR 1910.1200) (Hazcom 2012) et le règlement SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux) (SIMDUT 2015).

Éléments d'étiquetage

Pictogramme (s) de danger

Aucun exigé selon U.S. OSHA HazCom 2012 et SIMDUT 2015 au Canada.

Mot indicateur

Aucun exigé selon U.S. OSHA HazCom 2012 et SIMDUT 2015 au Canada.

Mentions de danger

Aucun exigé selon U.S. OSHA HazCom 2012 et SIMDUT 2015 au Canada.

Conseils de prudence

Aucun exigé selon U.S. OSHA HazCom 2012 et SIMDUT 2015 au Canada.

Formulation avancée Hylomar® / Formulation avancée Hylomar® HV /
 Formulation avancée Hylomar® Ultra HV

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 09/06/2018

Page 2 de 11

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Autres dangers

Autres dangers qui ne nécessitent pas une classification:

Des fumées, gaz ou vapeurs toxiques risquent d'être émis à la combustion. Peut causer une légère irritation oculaire et cutanée. Peut causer une irritation gastro-intestinale.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélange

<u>Nom chimique</u>	<u>Nom commun et les synonymes</u>	<u>No CAS</u>	<u>Concentration (% en poids)</u>
Aucun ingrédient dangereux en quantité supérieure au seuil de concentration	Non applicable.	S/O	S/O

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Description des premiers soins

- Ingestion* : Si ingéré, ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- Inhalation* : En cas d'inhalation, déplacer la personne à l'air frais. Si la respiration est difficile, seul le personnel médical est autorisé à donner de l'oxygène. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Si l'irritation ou les symptômes apparaissent, obtenir des soins médicaux.
- Contact avec la peau* : En cas de contact cutané, laver avec du savon et de l'eau tout en retirant les vêtements contaminés. Si l'irritation ou les symptômes apparaissent, obtenir des soins médicaux. Nettoyer les vêtements avant de les réutiliser.
- Contact avec les yeux* : Rincer les yeux avec de l'eau courante pendant au moins 5 à 10 minutes Si l'irritation ou les symptômes apparaissent, obtenir des soins médicaux.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- : Le contact oculaire direct peut causer une légère irritation passagère. Le contact oculaire direct risque de causer une légère irritation.
 L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

- Agents extincteurs appropriés* : Dioxyde de carbone (CO₂); chimique sec; Mousse résistant à l'alcool; Eau pulvérisé.

- Agents extincteurs inappropriés* : Aucun à notre connaissance.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange / Conditions d'inflammabilité

- : N'est pas considéré inflammable. Les contenants fermés risquent d'éclater si exposé à une chaleur excessive ou aux flammes à cause de l'accumulation de la pression interne. Des fumées, gaz ou vapeurs toxiques risquent d'être émis à la combustion.

Classification d'inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.106)

- : N'est pas classé comme inflammable.

Produits de combustion dangereux

- : Oxydes de carbone; cyanure d'hydrogène; Autres composés organiques non identifiés.

Formulation avancée Hylomar® / Formulation avancée Hylomar® HV /
Formulation avancée Hylomar® Ultra HV

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 09/06/2018

Page 3 de 11

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Équipement de protection pour les pompiers

- : Les pompiers doivent utiliser un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque avec visière, des gants, des bottes en caoutchouc, et pour l'entrée dans des espaces clos, un appareil respiratoire autonome. Les pompiers devraient porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome muni d'un élément facial complet à pression positive.

Méthodes spéciales de lutte contre l'incendie

- : Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. Aménager un barrage pour contrôler l'eau.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- : Toutes les personnes mises en cause lors du nettoyage doivent porter un équipement de protection approprié. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Restreindre l'accès aux lieux jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement

- : Éviter que le produit s'infilte dans les drains, les égouts, les étendues d'eau et le sol.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- : Ventiler la zone. Enlever toute source d'ignition. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ramasser le produit et le placer dans un contenant pour élimination. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Contacter les autorités locales compétentes. Pour l'élimination des déchets, consulter Section 13 de la FDS.

Méthodes spéciales d'intervention antidéversement

- : Si la quantité déversée dans l'environnement excède la quantité rapportable par EPA, il faut immédiatement communiquer avec le National Response Center aux États-Unis (Tél: 1-800-424-8802).
Quantité rapportable (RQ) US CERCLA: Aucun à notre connaissance.

Au Canada: Communiquer avec les agences environnementales locales et provinciales pour assistance et/ou pour les exigences de déclaration.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- : Utiliser avec une ventilation adéquate. Éviter de respirer les fumées, le brouillard ou les vapeurs. Porter l'équipement de protection adéquat durant la manutention. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Tenir à l'écart d'une chaleur extrême et de toute flamme vive. Tenir à l'écart des matières incompatibles. Laver soigneusement après manipulation.

Conditions d'un stockage sûr

- : Stocker dans un endroit frais/bien ventilé. Les lieux d'entreposage doivent être identifiés clairement, libres de toute obstruction et accessibles au personnel qualifié et autorisé seulement. Inspecter régulièrement les contenants pour vérifier s'ils sont endommagés ou s'ils fuient. Tenir à l'écart des matières incompatibles. Températures d'entreposage : entre 5 °C (41 °F) et 35 °C (95 °F)

Substances incompatibles

- : Oxydants forts; Alcalis forts

Formulation avancée Hylomar® / Formulation avancée Hylomar® HV /
 Formulation avancée Hylomar® Ultra HV

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 09/06/2018

Page 4 de 11

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

<u>Limites d'exposition:</u>				
<u>Nom chimique</u>	<u>ACGIH TLV</u>		<u>OSHA PEL</u>	
	<u>TWA</u>	<u>STEL</u>	<u>PEL</u>	<u>STEL</u>
Aucun ingrédient dangereux en quantité supérieure au seuil de concentration	S/O	S/O	S/O	S/O

Contrôles de l'exposition

Ventilation et mesures d'ingénierie

- : Veiller à une ventilation adéquate. Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Lorsque raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par aspiration aux postes de travail et une extraction générale convenable. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.

Protection respiratoire

- : En conditions normales d'utilisation, un respirateur n'est généralement pas requis. Si les concentrations dans l'air sont supérieures aux limites d'exposition permises ou si elles sont inconnues, utiliser un respirateur homologué NIOSH. Choisir les appareils respiratoires selon la forme et la concentration des contaminants dans l'air et conformément à OSHA (29 CFR 1910.134) ou CSA Z94.4-02. Obtenir l'avis de votre fournisseur de protection respiratoire.

Protection de la peau

- : Des gants imperméables à la matière sont recommandés. Porter selon besoins: PVC; Gants en caoutchouc. L'aptitude des gants pour un poste de travail spécifique devrait être discuté avec le fournisseur de gants de protection. Porter assez de vêtements de protection afin d'empêcher tout contact avec la peau.

Protection des yeux/du visage

- : Porter selon besoins: Lunettes de sécurité à protection intégrale; Lunettes de sécurité avec protections latérales.

Autre équipement de protection

- : S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail. D'autres équipements peuvent être exigés dépendant des normes du lieu de travail.

Considérations générales d'hygiène

- : Éviter de respirer les fumées, le brouillard ou les vapeurs. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver soigneusement après manipulation. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence	: Pâte bleue
Odeur	: Légère odeur.
Seuil olfactif	: P/D
pH	: P/D

Formulation avancée Hylomar® / Formulation avancée Hylomar® HV /
Formulation avancée Hylomar® Ultra HV

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 09/06/2018

Page 5 de 11

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Point de fusion/point de congélation

: P/D

Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition

: S/O

Point d'éclair : > 392°C (737,6°F)

Point d'éclair, méthode : P/D

Taux d'évaporation (acétate n-butylique = 1)

: P/D

inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable.

Limite inférieure d'inflammabilité (% en vol.)

: P/D

Limite supérieure d'inflammabilité (% en vol.)

: P/D

Propriétés comburantes : Aucun à notre connaissance.

Propriétés explosives : Non-explosif

Tension de vapeur : P/D

Densité de vapeur : 2 (Air = 1.0)

Densité relative / Poids spécifique

: 1,18

Solubilité dans l'eau : non applicable

Autres solubilité(s) : P/D

Coefficient de partage: n-octanol/eau / Coefficient de répartition eau/huile

: P/D

Température d'auto-inflammation

: P/D

Température de décomposition

: P/D

Viscosité : 275 000 cP @ 25°C (77°F) (Formulation avancée Hylomar®)
1 000 000 cP @ 25°C (77°F) (Formulation avancée Hylomar® HV)
1 500 000 cP @ 25°C (77°F) (Formulation avancée Hylomar® Ultra HV)

Matières volatiles (% en poids)

: 0%

Composés organiques volatils (COV)

: P/D

Pression absolue du récipient

: S/O

Distance de projection de la flamme

: S/O

Autres observations physiques/chimiques

: Aucun renseignements supplémentaires.

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : N'est normalement pas réactif.

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Risque de réactions dangereuses

: Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Formulation avancée Hylomar® / Formulation avancée Hylomar® HV /
Formulation avancée Hylomar® Ultra HV

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 09/06/2018

Page 6 de 11

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

- Conditions à éviter** : Sources directes de chaleur. Ne pas utiliser dans des zones sans ventilation adéquate.
Éviter le contact avec les matières incompatibles.
- Matériaux incompatibles** : Oxydants forts; Alcalis forts
- Produits de décomposition dangereux**
: Aucun connu, se référer aux produits de combustion dangereux à la Section 5.

SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Information sur les voies d'exposition probables:

- Voies d'entrée - inhalation** : NON
- Voies d'entrée - peau et yeux** : OUI
- Voies d'entrée - ingestion** : OUI
- Voies d'exposition - absorption cutanée**
: NON

EFFETS ÉVENTUELS POUR LA SANTÉ:

Symptômes d'exposition de courte durée (aiguë)

Signes et symptômes - Inhalation

- : Les effets nocifs ne sont pas prévus lors de conditions normales d'utilisation.

Signes et symptômes - ingestion

- : L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Signes et symptômes - peau

- : Aucun effet indésirable dû au contact avec la peau n'est prévu.

Signes et symptômes - yeux

- : Le contact oculaire direct peut causer une légère irritation passagère. Le contact oculaire direct risque de causer une rougeur temporaire.

Risque d'effets chroniques sur la santé

- : Aucun connu ou rapporté par le fabricant.

Mutagenicité

- : Aucune donnée disponible pour indiquer si le produit ou ses composants présents à plus de 0,1% sont mutagènes ou génotoxiques.

Cancérogénicité

- : N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme. Aucun des composants sont inscrits comme étant cancérogènes par ACGIH, IARC, OSHA ou NTP.

Effets sur la reproduction & Tératogénicité

- : Ce produit n'est pas soupçonné causer des effets sur la reproduction ou le développement.

Sensibilisation à la matière

- : N'est pas sensé être un sensibilisateur respiratoire ou cutané.

Effets spécifiques sur organes cibles

- : Selon les critères de classification de la réglementation U.S. OSHA (29CFR 1910.1200) (Hazcom 2012) et du règlement canadien SIMDUT (Règlement sur les produits dangereux) (SIMDUT 2015), ce produit n'est pas censé provoquer une toxicité pour certains organes cibles suite à une seule exposition ou à répétitions.

Maladies aggravées par une surexposition

- : Maladies de la peau ou des yeux déjà existantes.

Substances synergiques

- : Aucun rapporté par le fabricant.

Formulation avancée Hylomar® / Formulation avancée Hylomar® HV /
 Formulation avancée Hylomar® Ultra HV

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 09/06/2018

Page 7 de 11

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Données toxicologiques : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

<u>Nom chimique</u>	CL50 (4hr)	DL50	
	<u>inh, rat</u>	<u>(Oral, rat)</u>	<u>(cutané, lapin)</u>
Aucun ingrédient dangereux en quantité supérieure au seuil de concentration	S/O	S/O	S/O

Autres dangers toxicologiques importants

: Aucun rapporté par le fabricant.

SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même. Le produit ne doit pas s'infiltrer dans les drains ou les cours d'eau, ou être déposé là où cela pourrait affecter les eaux de surface ou souterraines.

Persistance et dégradabilité : Le produit lui-même n'a pas été testé.

Potentiel de bioaccumulation : Le produit lui-même n'a pas été testé.

Mobilité dans le sol : Le produit lui-même n'a pas été testé.

Effets nocifs divers sur l'environnement

: Aucun autre effet négatif pour l'environnement (comme par exemple, l'appauvrissement de l'ozone, le potentiel de la création d'ozone photochimique, les perturbations endocriniennes, le potentiel d'un réchauffement global) sont prévus de cette composante.

SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Manipulation en vue de l'élimination

: À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Méthodes d'élimination : Les contenants doivent être éliminés conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables. Communiquer avec les agences locales, fédérales, provinciales pour connaître la réglementation spécifique.

RCRA (Resource Conservation and Recovery Act/Loi sur la conservation et la remise en état des ressources)

: Si ce produit, tel que fourni, devient un déchet aux États-Unis, il pourrait respecter les critères de classification d'un déchet dangereux tel que défini par RCRA, Title 40 CFR 261. Le générateur des déchets a la responsabilité de déterminer l'identification adéquate du déchet et de la méthode d'élimination. Pour disposer des déchets ou des matières inutilisées, vérifier avec les agences environnementales tant au niveau fédéral que local.





Formulation avancée Hylomar® / Formulation avancée Hylomar® HV /
 Formulation avancée Hylomar® Ultra HV

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 09/06/2018

Page 8 de 11

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information sur la réglementation	Numéro ONU	Nom d'expédition des ONU	Classe(s) de danger pour le transport	Groupe d'emballage	Étiquette
Canada (TMD)	Aucun(e).	Non réglementé.	Non réglementé	Aucun(e)	
Canada (TMD) Informations supplémentaires	Aucun(e).				
Les États-Unis (DOT)	Aucun(e).	Non réglementé.	Non réglementé	Aucun(e)	
Les États-Unis (DOT) Informations supplémentaires	Aucun(e).				
ICAO/IATA	Aucun(e).	Non réglementé.	Non réglementé	Aucun(e)	
ICAO/IATA Informations supplémentaires	Aucun(e).				
IMDG	Aucun(e).	Non réglementé.	Non réglementé	Aucun(e)	
IMDG Informations supplémentaires	Aucun(e).				

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- : Des conseils de prudence adéquats doivent accompagner l'emballage.

Dangers pour l'environnement

- : Ce produit ne respecte pas les critères d'un mélange étant dangereux pour l'environnement selon le Code IMDG. Consulter la Section 12 « Renseignements écologiques ».

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

- : Non applicable.

Formulation avancée Hylomar® / Formulation avancée Hylomar® HV /
Formulation avancée Hylomar® Ultra HV

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 09/06/2018

Page 9 de 11

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 15. INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

Renseignement fédéral É.-U. :

Les composants inscrits ci-dessous sont présents sur les listes de produits chimiques fédérales américaines suivantes

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	TSCA Inventory	CERCLA Reportable Quantity(RQ) (40 CFR 117.302):	SARA TITLE III: Sec. 302, Extremely Hazardous Substance, 40 CFR 355:	SARA TITLE III: Sec. 313, 40 CFR 372, Specific Toxic Chemical	
					Toxic chimique	concentration de minimis
Aucun ingrédient dangereux en quantité supérieure au seuil de concentration	S/O	Tous les composants sont inscrits ou exemptés	Aucun(e).	Aucun(e).	Aucun(e).	S/O

SARA TITLE III: Sec. 311 et, 312, Exigences Fiches signalétiques, 40 CFR 370 Hazard Classes:

Aucun(e).

Selon SARA Sections 311 et 312, EPA a établi la quantité critique pour le rapport de produits chimiques dangereux. La quantité critique actuellement est de 500 livres pour « Threshold Planning Quantity (TPQ) », lequel sera le moins élevé, pour les substances « extremely hazardous » et de 10 000 livres pour tous les autres produits chimiques dangereux.

Lois É.-U. "State Right to Know":

Les produits chimiques suivants sont inscrits par chacun de ces états:

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	California Proposition 65		Liste d'état "Right to Know"					
		Inscrit	Type de toxicité	CA	MA	MN	NJ	PA	RI
Aucun ingrédient dangereux en quantité supérieure au seuil de concentration	S/O	Aucun(e).	S/O	Aucun(e)	Aucun(e)	Aucun(e)	Aucun(e)	Aucun(e)	Aucun(e)

Renseignements Canadien:

Renseignements Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA): Tous les ingrédients énumérés apparaissent sur la Liste intérieure des substances (DSL).

Renseignements SIMDUT: Se référer à la Section 2 pour la classification SIMDUT de ce produit.

Renseignement international:

Les composants inscrits ci-dessous sont présents sur la liste d'inventaire internationale suivante:

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	European EINECs	Australia AICS	Philippines PICCS	Japan ENCS	Korea KECI/KECL	China IECS	New Zealand IOC
Aucun ingrédient dangereux en quantité supérieure au seuil de concentration	S/O	Tous les composants sont inscrits ou exemptés.	Tous les composants sont inscrits ou exemptés.	Tous les composants sont inscrits ou exemptés.	Tous les composants sont inscrits ou exemptés.	Tous les composants sont inscrits ou exemptés.	Tous les composants sont inscrits ou exemptés.	Tous les composants sont inscrits ou exemptés.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Légende : ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
AICS: inventaire australien des Substances Chimiques
ETA: Estimation toxicité aiguë
CA: California
CAS: Chemical Abstract Services

Formulation avancée Hylomar® / Formulation avancée Hylomar® HV /
Formulation avancée Hylomar® Ultra HV

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 09/06/2018

Page 10 de 11

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CERCLA: Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act of 1980
CFR: Code of Federal Regulations
ACNOR: Association canadienne de normalisation
DOT: Department of Transportation
CE50: Concentration effective 50%.
EINECS: Inventaire Européen des Substances chimiques Commerciales Existantes
CEN : existantes et les nouvelles substances chimiques
EPA: Environmental Protection Agency
HSDB: Hazardous Substances Data Bank
CIRC: Centre international de recherche sur le cancer
IBC: Conteneur pour vrac
IECSC : l'inventaire des substances chimiques existantes
IMDG: Code maritime international pour les marchandises dangereuses
La COI : inventaire de produits chimiques
KECI Coréen : substances chimiques existantes Inventaire
KECL Coréen : produits chimiques existants Liste
CL: Concentration létale
DL: Dose létale
MA: Massachusetts
MN: Minnesota
S/O: Sans objet
P/D: Pas disponible
NIOSH: National Institute of Occupational Safety and Health
NJ: New Jersey
NOEC: Concentration sans effet observé
NTP: National Toxicology Program / Programme national de toxicologie
OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques
OSHA: Occupational Safety and Health Administration
PA: Pennsylvania
PEL: Permissible exposure limit (Limite d'exposition permise)
PICCS: Philippine inventaire des produits chimiques et des substances chimiques
RCRA: Resource Conservation and Recovery Act
RI: Rhode Island
RTECS: Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
SARA: Superfund Amendments & Reauthorization Act
FDS: Fiche de données de sécurité
STEL: Limite d'exposition à court terme (Short Term Exposure Limit)
TMD: Loi et Règlement sur le transport des marchandises dangereuses au Canada
TLV: Valeurs seuils (Threshold Limit Values)
TSCA: Toxic Substance Control Act
TWA: Moyenne pondérée dans le temps
SIMDUT: Système d'information sur les matières utilisées au travail

Références

- : 1. ACGIH, Valeur seuil limite pour substances chimiques et agents physiques et exposition biologique, Indices pour 2018.
- 2. Monographies du Centre International de recherche sur le cancer, recherche 2018.
- 3. Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, base de données CCIInfoWeb 2018 (Chempendium, HSDB et RTECs).
- 4. Fiches signalétiques du fabricant.
- 5. US EPA Title III List of Lists - version du mars 2015.
- 6. California Proposition 65 List - version du 25 mai 2018.
- 7. OCDE - The Global Portal to Information on Chemical Substances - eChemPortal, 2018.

Date de la préparation (mm/jj/aaaa)

: 09/06/2018

Formulation avancée Hylomar® / Formulation avancée Hylomar® HV /
Formulation avancée Hylomar® Ultra HV

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 09/06/2018

Page 11 de 11

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Autres considérations spéciales pour une manipulation

- : Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

<p>Préparée pour: NLS Products Box 790, 1 Lakewood Crescent Bobcaygeon, ON, Canada K0M 1A0 Téléphone: (705) 738-2321 Adresser toutes les requêtes à: NLS Products</p>	
<p>Préparée par: ICC The Compliance Center Inc. Téléphone: (888) 442-9628 (U.S.): (888) 977-4834 (Canada) http://www.thecompliancecenter.com</p>	

DÉNI DE RESPONSABILITÉ

Cette fiche de données de sécurité a été établie par ICC Centre de Conformité Inc en utilisant l'information fournie par NLS Products et le service de renseignements du CCOHS. Les renseignements contenus dans la fiche de données de sécurité sont offerts pour votre considération et à titre indicatif lorsque que vous serez exposé à ce produit. ICC Centre de Conformité Inc et NLS Products n'acceptent aucune interprétation comme étant une garantie exprimée ou implicite et n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude ou la précision des données contenues dans cette fiche. Les données dans cette fiche ne peuvent être applicables en cas de mélange avec un autre produit ou dans un autre procédé.

Cette fiche de données de sécurité ne peut être changée, ou modifiée de quelque façon que ce soit sans avoir obtenue, au préalable, la permission explicite de ICC Centre de Conformité Inc et NLS Products.

FIN DU DOCUMENT